

COMMUNE DE PEYROULES

DELIBERATION N°2024-36
04-02

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 Avril 1884.

Séance du douze avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi douze avril à vingt-une heures le Conseil Municipal de Peyroules, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric CLUET, Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

VOTE
A l'unanimité
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Frédéric CLUET, Claude GUERIN, Éric DUMEZ, Dominique DECLERCQ, Cécile FRIGENZA, Roger FUNEL, Gérard BOUIX, Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, Lise HAULBERT, Laurent

CARTON, André GALFRE

Secrétaire de séance : Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Objet : Demande de fonds de concours à la CCAPV pour le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les derniers travaux sur le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux. Pour rappel, ce projet a été initié à l'automne 2022 par la volonté des élus de la commune de répondre aux multiples sollicitations des habitants de ces hameaux. Il est porteur de plusieurs enjeux :

- Améliorer la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux sur l'ensemble de la traversée d'agglomération ;
- Sécuriser les arrêts de transport scolaire ;
- Sécuriser le cheminement des piétons dans le cœur de hameau ;
- Réduire la vitesse des véhicules qui traversent l'agglomération ;
- Embellir et marquer les entrées et les sorties d'agglomération ;

Après plusieurs réunions de travail avec le maître d'œuvre, une version définitive du projet a été arrêtée. Ce projet sera découpé en deux tranches de travaux, l'une réalisée en 2024 et l'autre réalisée en 2025. Le coût estimatif du projet s'élève à 160 920 € TTC et se décompose de la manière suivante :

- Tranche N° 1 – Année 2024 : 106 320 € TTC
- Tranche N° 2 – Année 2025 : 54 600 € TTC

Pour financer la réalisation de la première tranche de ce projet, il est proposé de solliciter la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon au titre du fonds de concours à hauteur de 15 000 €, soit 16,93 % du coût total éligible de l'opération.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le plan de financement de la première tranche de cette opération qui s'établit de la manière suivante :

Plan de financement du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux – Tranche N° 1	
Sécurisation de la traversée du hameau de Peyroules incluant 15 % pour les aléas et les imprévus sur le projet	46 500, 00 €
Sécurisation de la traversée du hameau de La Foux incluant 15 % pour les aléas et les imprévus sur le projet	42 100, 00 €
Montant HT de l'opération	88 600, 00 €
T.V.A.	17 720, 00 €
Subvention du Conseil Départemental 04 au titre du FODAC 2024 (12, 18 %)	10 800, 00 €
Subvention du Conseil Départemental 04 au titre des amendes de police 2024 (33,86 %)	30 000, 00 €
Fonds de concours de la CCAPV (16, 93 %)	15 000, 00 €
Autofinancement total de la Commune + TVA	50 520, 00 €
Montant TTC de l'opération	106 320, 00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le plan de financement de la première tranche de l'opération de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de solliciter un fonds de concours auprès de la CCAPV pour le projet de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux pour un montant de 15 000, 00 €,
- **Sollicite** un fonds de concours auprès de la CCAPV à hauteur de 16, 93 % du montant H.T (montant subventionnable),

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T avec imprévus	88 600. 00 €
Subvention du CD04 FODAC 12,18 %	10 800. 00 €
Subvention du CD04 amendes de police 33, 86 %	30 000. 00 €
Fonds de concours de la CCAPV 16,93 %	15 000. 00 €
Autofinancement + TVA	50 520. 00 €
Montant T.T.C	106 320. 00 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Frédéric CLUET

